

Assemblée des délégués

jeudi 8 mai 2025 • 19:30 - 20:30 | Charmey, Salle des Lévanthes

Assemblée des délégués

1 Ouverture, accueil et contrôle des présences

Le Préfet de la Gruyère Vincent Bosson ouvre la séance à 19h30. Il salue les personnes présentes, les invité.e.s en leurs titres et fonctions ainsi que la presse. Il remercie particulièrement la Commune de Val-de-Charmey pour son accueil et passe la parole à son syndic pour un mot de bienvenue.

Le Préfet de la Gruyère relève la participation de 24 communes sur les 25 membres d'Option Gruyère, ce qui représente 118 voix, celle du président comprise. La majorité est donc fixée à 60 voix. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

Présences:

Président de l'assemblée et Préfet de la Gruyère: Vincent Bosson

Vice-président de l'assemblée: Pierre Lombardo

Délégués communaux:

- Bas-Intyamon: Cédric Cuttelod
- Botterens: Yanaelle Sciboz
- Broc: Suzanna Sciboz
- Bulle: Jacques Morand
- Châtel-sur-Montsalvens: Jacques Charrière (Eric Barras excusé)
- Corbières: Gabriel Kolly (Christine Borcard excusée)
- Crésuz: Carole Pythoud
- Echarlens: Lucas Grandjean
- Grandvillard: Bertrand Borcard
- Gruyères: Justine Catillaz
- Hauteville: Bernard Bapst
- Haut-Intyamon: Corine Sigrist
- Jaun: Tanja Buchs
- Marsens: Myriam Fragnière
- Morlon: Laura Pasquier
- Le Pâquier: Erika Morand
- Pont-en-Ogoz: Virginie Fragnière Charrière
- Pont-la-Ville: Valérie Bapst
- Riaz: Anne Favre-Morand
- La Roche: Thierry Moret
- Sâles: Marie-Chantal Pasquier (Isabelle Seydoux excusée)
- Sorens: Guillaume Chassot
- Val-de-Charmey: Gabriella Richoz
- Vaulruz: Claude Bovigny
- **Vuadens: absente**

Comité:

- Marie-France Roth Pasquier
- Patrick Audemars
- **Nicolas Wyssmueller (excusé)**

- Kirthana Wickramasingam
- **Jean-François Suys (excusé)**
- Pierre Justin Morard
- Stéphane Baechler
- **Boris Fringeli (excusé)**
- Christophe Revaz

Commission Culture:

- **Nicolas Wyssmueller (excusé)**
- Isabelle Sudan
- **Serge Castella absent**
- **Emmanuel Dayer (excusé)**
- Mélanie Rouiller
- **Serge Rossier, absent**

Commission Enfance & Jeunesse:

- Marie-France Roth Pasquier
- Patrick Audemars
- Guillaume Chassot
- **Pascal Pernet, excusé**
- Thérèse Anatra Luchinger
- Jérémie Guillaume
- **Brian Hofer, absent**

Commission financière:

- Christian Grandjean
- Frédéric Pochon
- **Karine Kilchoer, excusée**
- Maxime Pasquier

Invités:

- Gonzague Charrière, syndic de Val-de-Charmey
- Rute Ruaz, chargée de projets Option Gruyère
- Jean Godel, coordinateur Option Gruyère

Presse:

- Ann Kristin Nöchel (*La Gruyère*)

Monsieur le Préfet constate que les délégué•e•s ont reçu la convocation adressée dans le délai statutaire et accompagnée du Rapport d'activité 2025 et les comptes 2024. La convocation a également paru dans la *Feuille officielle* du 18 avril 2024.

2 Nomination des scrutateurstrices

Le préfet nomme Madame Erika Morand et Monsieur Claude Bovigny comme scrutatrice et scrutateur.



3 Approbation du PV de l'AD du 6 novembre 2024

Chaque commune a reçu un exemplaire du projet de procès-verbal de la dernière séance, procès-verbal également disponible sur l'intranet du site d'Option Gruyère. Personne n'en demande la lecture ni n'a de remarque à formuler.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.



4 Rapport d'activité 2024

4.1 Présentation

Le rapport n'est pas lu. Le Préfet cède la parole à la Présidente du comité Marie-France Roth Pasquier.

Celle-ci évoque le titre du mot d'introduction du Rapport d'activité 2024: Option Gruyère, un "modèle" aux pieds d'argile. Modèle écrit entre guillemets, étant donné qu'Option Gruyère, dernière-née des associations intercommunales et la plus petite du district, est perfectible et doit encore faire ses preuves. Elle constate toutefois que, dans le cadre de la révision totale de la Loi sur les affaires culturelles de 1991, Option Gruyère a souvent servi à expliquer ce à quoi ressembleront les futures « régions culturelles » qu'instaure la nouvelle loi. Elle relève que, pour l'heure, il est impossible de savoir quels moyens financiers seront à disposition du Service de la culture de l'Etat pour mettre en œuvre les importantes nouveautés instaurées par la LEAC. Mais elle assure qu'Option Gruyère met tout en œuvre pour convaincre les députés d'accepter cette loi, sans doute cet automne, en la dotant des moyens financiers étatiques nécessaires. Sans cela, il est à craindre que l'essentiel des moyens supplémentaires à mobiliser ne soit pris dans la poche des communes. Ce qui pourrait mettre en péril l'adoption d'une loi pourtant indispensable au déploiement de dispositifs vitaux pour les acteurs culturels professionnels, mais aussi très profitable pour les milieux amateurs.

Dès lors il ne faut pas trop compter sur une hypothétique « manne » de l'Etat pour remédier aux défis financiers qu'affronte Option Gruyère. Car à lire le plan financier d'Option Gruyère, dès 2026-2027, la contribution initiale des communes de 10 francs par habitant n'y suffira plus. Alors même qu'après trois exercices, fin 2024, les milieux de la culture, de l'enfance et de la jeunesse ont sollicité notre association quasiment au maximum de ce que ses moyens actuels lui permettent. Et alors même que les missions qui lui ont été confiées dans ses statuts n'ont pas encore toutes été concrétisées et que d'autres se profilent, notamment en matière de petite enfance. 2025 sera ainsi une année charnière, car plusieurs dossiers importants d'Option Gruyère arriveront à maturité. Ce n'est donc pas le moment de douter, exhorte la présidente, pour qui la dynamique régionale en matière de culture, d'enfance et de jeunesse que concrétise Option Gruyère est fidèle à l'esprit du « penser Gruyère » à l'œuvre depuis des décennies. Une dynamique qui a plus que jamais besoin du soutien des communes, au moment où le district connaît un important développement industriel, économique et - surtout - démographique.

Le préfet passe la parole au coordinateur Jean Godel pour un rappel des points essentiels du Rapport d'activité 2024.

Jean Godel évoque ainsi l'agenda culturel cantonal InSitu qui, avec l'arrivée, à l'été 2024, de Gerhard Andrey à la présidence et de Hanna Feyler à la direction, s'est mué en une plateforme numérique prestataires de services, et ce selon les règles dites de l'open source et de l'open data. Un agenda qui fait œuvre de pionnier en Suisse. Il annonce qu'un projet-pilote avec Option Gruyère a été lancé pour permettre une collaboration des plus étroites avec l'agenda culturel régional Bulle de culture, propriété d'Option Gruyère: les organisateurs d'événements n'auront qu'à saisir une seule fois leurs événements sur InSitu et ce site alimentera ensuite automatiquement l'agenda régional Bulle de culture.

LEAC (avant-projet de Loi sur l'encouragement des activités culturelles): selon Option Gruyère, elle apporte de vraies améliorations aux milieux de la culture et/ou de la protection du patrimoine culturel. Option Gruyère regrette pourtant l'absence à ce stade d'un mécanisme de financement cantonal de cette loi. Le coordinateur craint que les problèmes financiers conjoncturels du canton en 2025 prêterent ce nouveau cadre légal pour les 30 prochaines années. Sans effort supplémentaire du canton, ce sera aux communes de financer les nouveaux dispositifs prévus.

En matière d'Enfance et de jeunesse, il souligne qu'Option Gruyère est toujours plus sollicitée par les crèches, les communes et les parents pour son expertise en matière de calcul du revenu déterminant des parents donnant droit à des subventions communales. Des réflexions sont en cours pour déterminer comment remédier à cette situation.

Les résultats du sondage bisannuel sur les taux d'occupation des crèches sont les suivants. Au 30 septembre 2024, ils étaient de 84,31% pour l'ensemble du district, de 87,94% pour les crèches sises à

Bulle. Au 31 mars 2025, ces taux se montent à 90,04% pour l'ensemble de la Gruyère et à 93,05% à Bulle. La tendance sur le long terme est à la hausse, comme précisé l'an dernier par la dernière étude sur les besoins effectuée par le bureau Microgis, sur commande de l'Etat.

Il n'y a pas de question des délégué.e.s.

4.2 Approbation par les déléguées

Le Rapport d'activité 2024 est approuvé à l'unanimité.



5 Comptes 2024

5.1 Présentation

Le Préfet rappelle que les comptes 2024 ont été approuvés par le Comité et révisés par la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle. Conformément à la décision de l'Assemblée des délégués constitutive d'Option Gruyère du 20 octobre 2021, la contribution par habitant est fixée à 10 francs, avec un différentiel pour la Ville de Bulle qui, depuis la mise en place d'Option Gruyère, continue de verser le montant calculé alors sur la base de 14 francs par habitant prévalant auparavant, ce jusqu'à ce que son évolution démographique lui fasse atteindre le même montant que les autres communes. Il passe la parole à Jean Godel pour un éclairage des comptes.

Le coordinateur passe en revue les principales variations entre budget et comptes 2024. Il évoque notamment une légère sous-estimation des cotisations sociales. Une dépense de 8000,00 francs était prévue à la rubrique "Meubles et appareils de bureau", zéro franc aux comptes: le déménagement dans des locaux toujours provisoires avait été prévu, en attendant les nouveaux locaux définitifs à la Salle CO2, sans savoir où et quand il aurait lieu. Finalement il s'est fait au 1er décembre 2023, avec des équipements de récupération très bon marché trouvés sur internet. Et donc aucune dépense n'a été enregistrée en 2024. Quant au déménagement à CO2, il interviendra normalement en 2026. Cela dit le loyer de la Vudalla 24 est plus élevé, auquel s'ajoute le nettoyage des locaux. En matière de culture, les montants prévus pour les soutiens sont peu ou prou atteints. Pour ce qui est des soutiens en matière d'enfance et de jeunesse, les montants prévus sont en augmentation, mais n'atteignent pas encore les maximums prévus.

Au final, le total des charges se monte à 766'287,52 francs pour un total de revenus de 774'261,86 francs. Soit un excédent de revenus de 70974,34 francs portés au capital de l'association.

5.2 Rapport de la Commission financière

Il est lu par Christian Grandjean, rapporteur de la Commission financière, laquelle s'est réunie le 14 mars 2025. Son rapporteur relève notamment que les produits concordent avec les prévisions, exception faite d'un montant de 10'000,00 francs budgétisé sous "Sponsoring et mécénat". Que le total des charges est en parfaite concordance avec les prévisions, malgré 4 divergences mineures entre budget et comptes. Il appelle à ce que ces 4 postes soient estimés au plus juste à l'avenir, même si la Commission financière est bien consciente de la situation évolutive de la domiciliation de l'association. Ces quelques écarts sont largement compensés par des dépenses en retrait de 12'500,00 francs dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse. Il constate aussi que le rapport de la Fiduciaire Ruffieux SA ne comporte aucune recommandation ou remarque particulière et qu'il confirme l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). La CoFin recommande unanimement aux délégué.e.s d'accepter les comptes 2024 d'Option Gruyère.

5.3 Approbation par les déléguées

Les comptes 2024 d'Option Gruyère sont approuvés à l'unanimité. Le Préfet remercie les délégué.e.s pour leur confiance.



5.4 Nomination de l'organe de révision

Le Préfet remarque que le mandat de 3 ans attribué à la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, est arrivé à échéance. Dès lors, il s'agit soit de le renouveler une fois pour un nouveau mandat de 3 ans, soit de nommer un nouvel organe de révision pour les exercices 2025 à 2027. Il passe la parole à M. Christian Grandjean, rapporteur de la commission financière.

M. Grandjean: proposition de la CF, en vertu de l'article 36, al. 2, let. g des statuts de l'association: dans le but d'assurer la continuité des connaissances réciproques acquises au cours des 3 derniers exercices, la CF, après s'être assurée de l'offre forfaitaire stable pour cette nouvelle période, recommande la reconduction du mandat de la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour les années 2025 à 2027.

Sans contre-proposition des délégué.e.s, le Préfet soumet cette proposition au vote. Elle est acceptée à l'unanimité. 

6 Plan financier

Le Préfet explique qu'au sein de la Conférence régionale, un groupe de travail "Finances" a été créé dont le but est de faire la synthèse des planifications financières de toutes les associations intercommunales du district. A sa demande, Option Gruyère a présenté son plan financier pour les années 2025 à 2029. Il passe la parole à Jean Godel pour une brève explication.

Jean Godel rapporte que ce plan financier a été établi avec l'aide de Nicolas Wyssmueller, vice-président d'Option Gruyère. Il présente les grandes lignes de ce plan, notamment la règle retenue d'une augmentation des recettes de l'ordre de 1,5% par an, conforme à l'accroissement démographique du district. Or, on constate que dès 2026, mais surtout dès 2027, un problème se posera à l'association. Rappel est fait de l'historique financier d'Option Gruyère, notamment la proposition du préfet de l'époque, Patrice Borcard, d'un budget initial de 1 million de francs par an. Lors d'un sondage effectué alors, les communes avaient préféré la formule de "10,00 francs par habitant la première année", formule inscrite dans les statuts d'Option Gruyère. Soit quelque 640'000,00 francs de recettes annuelles pour des charges fixées d'emblée à 780'000,00 francs. Le delta a été compensé par l'apport d'une rétrocession de quelque 520'000,00 francs tirée des réserves accumulées par la Saison culturelle CO2 au fil de plusieurs exercices bénéficiaires. De 140'000,00 francs prévus par exercice budgétaire, la ponction sur cette rétrocession a été réduite à 120'000,00 francs pour le budget 2025, ceci par prudence. Mais pour l'exercice 2027, cette rétrocession sera épuisée. Seul restera un capital de 210'365,14 francs actuellement, dont la Commission financière recommande de préserver 100'000,00 francs à titre de "coussin".

Le préfet passe la parole au rapporteur de la Commission financière. M. Christian Grandjean constate avec la CF que le plan financier prend correctement en compte, dans les recettes, le solde disponible de la rétrocession CO2 pour les exercices 2025 et 2026 et qu'en 2027, sa dissolution sera définitive. Aux yeux de la CF, cette prévision démontre donc sans ambiguïté que, dès 2027, un besoin de financement supplémentaire deviendra indéniable. Il n'est pour l'heure pas possible de savoir si ce financement pourra être tiré de la future Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Dès lors, la CF souligne qu'il appartiendra aux responsables politiques gruériens d'apporter un soutien sans réserve et de faire jouer le jeu des régions dans la répartition de la manne du canton qui sera à disposition. Car à défaut, l'intégralité de cette charge supplémentaire devra être financée par les communes.

Le Préfet ouvre la discussion. Madame Justine Catillaz (Gruyères) demande à combien se monterait la contribution par habitant si le canton, via la LEAC, ne devait pas financer Option Gruyère. Jean Godel estime qu'il faudrait la porter entre 12,00 francs et 12,50 francs par habitant pour atteindre les 780'000,00 francs de charges actuelles, en fonction de l'évolution démographique et sous réserve des tâches assignées à Option Gruyère. Madame Carole Pythoud (Crésuz) rappelle qu'il faut aussi tenir compte de l'indice du potentiel fiscal des communes dans ce calcul. Le Préfet confirme en rappelant l'art. 31 des statuts d'Option Gruyère: "Al. 1 La contribution annuelle globale est de CHF 10,00 (dix francs) par habitant la première année. Elle peut être réévaluée jusqu'à concurrence de CHF 20,00 (vingt francs) par habitant au maximum. Al. 2 La contribution annuelle est répartie entre les communes membres selon

les modalités suivantes : 25% au prorata de la population dite légale, 75% au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal." Mme Pythoud en déduit que pour les communes contributrices selon l'IPF, le montant sera supérieur. Ce d'autant plus que Bulle voit son IPF baisser.

Jean Godel ajoute qu'Option Gruyère n'est pas restée inactive. Il rappelle qu'en 2023 déjà, sur mandat du comité, OG a demandé au Conseil d'Etat de négocier une nouvelle convention avec le casino de Granges-Paccot afin que tous les districts bénéficient enfin de ses apports financiers, comme c'est le cas pour la Sarine depuis 2004. Ceci par souci d'égalité de traitement. Le Conseil d'Etat assure qu'il juge cette demande justifiée et se dit ouvert, mais rien n'est en vue pour l'heure. Option Gruyère maintiendra la pression dans ce dossier, cela passera peut-être par une intervention au Grand Conseil, 16 ans après celle des députés bullois Raoul Girard et Yves Menoud en 2009 qui avaient mis ce problème à l'agenda politique du canton. Il termine en mettant en garde: il ne faut pas attendre grand chose de la future LEAC en termes d'aide au fonctionnement d'Option Gruyère. Ses soutiens iront essentiellement aux projets culturels et aux catalogues d'encouragement que les futures régions culturelles mettront en place avec les communes-centres, pour autant que le canton y trouve un impact suprarégional.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote des délégué.e.s

7 Commission Culture

7.1 Point de situation

Le Préfet passe la parole à Jean Godel.

Le coordinateur confirme que les demandes de subventions sont croissantes. Par ailleurs, il rappelle qu'il manque encore à l'actif d'Option Gruyère la mise en place de conditions cadres permettant l'émergence d'un événement culturel d'importance régionale (festival ou autre), conformément au souhait des pères de l'association. Ceci par manque de moyens. Mais la réflexion suit son cours.

Marie-France Roth Pasquier tient à répondre à Mme Carole Pythoud qui, lors de l'Assemblée des délégué.e.s du 6 novembre 2024, avait souhaité savoir quelle était la proportion des soutiens cantonaux à des activités culturelles en Gruyère. La question a été posée au Service de la culture de l'Etat, lequel n'a pas encore pu apporter une réponse. Mais il s'est engagé à la fournir dès que possible.

7.2 Présentation du cahier des charges

Le Préfet rappelle qu'il s'agit là d'un point purement statutaire, l'art. 17 des statuts d'Option Gruyère prévoyant qu'il revient à l'Assemblée d'établir le cahier des charges de la Commission culture. M. Jean Godel précise que ce cahier des charges concrétise les buts assignés à OG en matière culturelle. Or la plupart ont été mis en place ou lancés.

7.3 Approbation par les déléguées

Sans question ni remarques, ce cahier des charges de la Commission culture d'Option Gruyère est approuvé à l'unanimité.



8 Commission Enfance&Jeunesse

8.1 Point de situation

Le Préfet passe la parole à Jean Godel. Lequel informe que la demande de subvention faite à l'été 2024 au Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) de l'Etat de Fribourg par Option Gruyère en faveur de son projet de recensement de l'offre pour les 0-25 ans en Gruyère avait été récemment refusée. Option Gruyère, estimant que les motifs invoqués ne sont pas valables, fera recours.

8.2 Présentation du cahier des charges

Le Préfet rappelle qu'il s'agit là d'un point purement statutaire, l'art. 20 des statuts d'Option Gruyère prévoyant qu'*il revient à l'Assemblée d'établir le cahier des charges de la Commission enfance et jeunesse*. M. Jean Godel rappelle de manière générale que le premier devoir des deux commissions d'OG est définir les lignes générales de la politique régionale, tant dans le domaine de la culture que dans celui de l'enfance et de la jeunesse. Ces documents doivent encore être établis, sachant qu'il a fallu d'abord lancer le processus concret d'Option Gruyère avant de pouvoir déterminer clairement les contours de ces politiques. Le processus est en cours.

8.3 Approbation par les délégués

Sans question ni remarques, ce cahier des charges de la Commission culture d'Option Gruyère est approuvé à l'unanimité. 

9 Divers

Pas de divers, ni de la part des délégué.e.s ni du comité d'Option Gruyère. Le Préfet remercie les membres du comité pour le travail fourni durant l'année 2024 ainsi que les délégué.e.s. Il rappelle que la prochaine Assemblée des délégué.e.s d'Option Gruyère se tiendra le mercredi 12 novembre 2025, à 19h30, à Bulle. Il clôt la partie statutaires à 20h20.